



ALERTE SÈCHERESSE

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

ÉCONOMISONS L'EAU, PRÉSERVONS NOTRE RESSOURCE



RAPPEL DES MESURES EN VIGUEUR

En raison d'un déficit pluviométrique et de l'assèchement des sols, des **restrictions d'usage de l'eau** sont applicables sur notre commune.

Ces mesures prises par l'**arrêté préfectoral** sont obligatoires pour tous.



LES RÈGLES À RESPECTER INTERDIT



Arroser les pelouses, jardins, massifs, potagers et terrains de sport
entre 11h et 18h



Remplir les piscines privées sauf remise à niveau



Laver les véhicules en dehors des stations équipées (haute pression ou recyclage de l'eau)



Nettoyer les voiries, trottoirs, terrasses et façades sauf par des professionnels ou collectivités



Utiliser l'eau pour des usages non essentiels

LES BONS GESTES AU QUOTIDIEN



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Arroser le soir avec un arrosoir



Récupérer l'eau de pluie et l'eau de rinçage des légumes



Pailler vos plantes : un bon paillage vaut 10 arrosages



Réparer les fuites rapidement



Avant de partir en vacances, pensez à **fermer le robinet** au compteur d'eau.

 Purger votre installation à votre retour.



En période de canicule, mettre une **serviette humide** sur vos **épaules** pour vous rafraîchir.



Le non-respect de l'arrêté préfectoral est passible d'une amende pouvant atteindre **1 500 €** pour les particuliers.



Les contrôles sont effectués par les services de la police de l'eau.


PRÉFET
DE LA MARNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plus d'informations sur les bons gestes et les restrictions :
eau.grandreims.fr



Vérifiez les mesures en vigueur dans votre commune et restez informé :

vigieau.gouv.fr

EAU
DU GRAND REIMS

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE